

## Les Auberges de Pays d'Auvergne, des auberges comme on les aime



Une architecture typique de la région, des fenêtres fleuries, des rideaux «grand-mère»... vous êtes dans une Auberge de Pays d'Auvergne. Toutes différentes, elles se ressemblent pourtant par la qualité de leur accueil, leur hébergement douillet, une restauration à base de produits du terroir et un environnement naturel et touristique. Entrez ! Ici, vous êtes chez vous.

### **Un concept simple : charme et qualité pour une nouvelle hôtellerie rurale**

Créé en 1996 par la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie d'Auvergne, le réseau des auberges de pays d'Auvergne compte aujourd'hui 21 auberges sur les départements du Puy-de-Dôme, du Cantal et de la Haute-Loire. Imaginé pour répondre au déficit d'hôtellerie rurale de qualité, le concept est simple et repose sur quelques composantes essentielles :

**La situation géographique de l'auberge :** elle est située à la campagne (commune de 5 000 habitants maximum) et se trouve dans un environnement naturel et touristique.

**La qualité de l'hébergement :** de petite capacité (10 chambres maximum) il privilégie le confort et la modernité. Chaque chambre dispose de sanitaires privés, d'un ameublement et d'une décoration personnalisés.

**La mise en valeur des produits du terroir :** ici, la cuisine est locale et familiale. Chaque auberge valorise les produits locaux au travers de menus simples et abordables.

**Un accueil personnalisé et chaleureux :** les aubergistes reçoivent leurs hôtes personnellement et mettent tout en œuvre pour rendre leur séjour agréable.

Relais de la culture et des traditions locales, ils les informent des activités proches, des manifestations et animations locales, des sites et visites à ne pas manquer.

Le principe est bien d'allier le charme d'une auberge de campagne avec un label de qualité garantissant ainsi les prestations et les services. Aujourd'hui, la formule fonctionne et le réseau des Auberges de Pays d'Auvergne se développe pour atteindre 25 unités fin 2006.

### **Un vrai label de qualité : un cahier des charges strict**

Pour bénéficier de l'appellation, les auberges de pays d'Auvergne doivent suivre une procédure d'admission stricte en plusieurs étapes. Dès l'élaboration du projet une cellule technique aide et

# Les Auberges de Pays d'Auvergne, des auberges comme on les aime

conseille le futur aubergiste : présentation du projet, visites techniques, expertises, évaluations... rien n'est laissé au hasard. Le comité d'agrément s'assure ainsi du respect du cahier des charges et peut prononcer l'adhésion au réseau. Ensuite, les auberges font l'objet de contrôles réguliers afin de toujours valider le respect de la qualité.



## Un réseau qui s'exporte : de l'Auvergne à la Normandie

Venus du Pays Basque, de la Drôme, d'Aquitaine, de Provence, du Périgord... de nombreuses délégations s'intéressent au concept et réfléchissent à sa mise en place dans leur région. Deux régions ont déjà franchi le pas. La Normandie et les Alpes de Haute-Provence ont signé en mars 2002 une convention de cession de licence avec la CRCI Auvergne. La première Auberge de Pays de Normandie a ouvert ses portes en 2002, près de Fécamp.

## 21 passionnés qui ont une histoire à raconter

Le réseau des Auberges de Pays d'Auvergne c'est aussi des hommes et des femmes qui prennent plaisir à recevoir. Ils sont vingt et un à s'investir pleinement dans leur métier et ils ont tous une histoire à raconter. Qu'elle soit celle de leurs origines ou de leur pays, chacun l'exprime au travers de sa cuisine, de son accueil ou de ses passions. Nichés « au bout du monde », ils n'hésitent pas à prêter VTT ou à conseiller chemins de randonnée et activités, ils cuisinent les produits du terroir avec imagination et créativité (que dire d'un menu tout à l'ail ?) et le soir venu ouvrent les portes de chambres douillettes et confortables.

## Une Association de promotion

Le réseau constitué en Association Loi 1901, organise sa promotion en s'appuyant sur des outils classiques (dépliants, site web, ...) et des partenariats étroits avec des organismes en charge du Tourisme (CRDT, CDT, OTSI, ...). Il participe activement aux actions proposées par ces derniers et s'y implique financièrement.